

<p style="text-align: center;">Maître d'Ouvrage :</p>  <p>Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon Maison du Parc Naturel Régional du Lubéron - 60 Place Jean Jaures - BP 122 – 84 400 APT</p>	<p style="text-align: center;">Maître d'Oeuvre :</p>  <p style="text-align: right;">Egis Eau 889 Rue de la vieille poste - CS 89017 - 34965 Montpellier cedex 2</p>
<p style="text-align: center;">TITULAIRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX :</p>  <p>Entreprise MIDI TRAVAUX 4 900 Chemin des châteaux, Les Vignières 84300 CAVAILLON</p>  <p>Entreprise BUESA</p>  <p>Entreprise MICHELIER</p>	<p style="text-align: center;">Coordonnateur Environnement :</p>  <p>Groupement : Ramboll Environ France/ GCP/ LPO</p> <p style="text-align: center;">Ramboll Environ (Mandataire) Immeuble Le Cézanne - 155 rue Louis de Broglie 13100 Aix-en-Provence</p>
<p style="text-align: center;">Mission G4 de supervision géotechnique d'exécution :</p>  <p style="text-align: center;">IMSRN Z.I Les Ferrières – 44, Rue du Liège 83490 LE MUY</p>	<p style="text-align: center;">Coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs</p>  <p style="text-align: right;">William MARBOEUF Le Redortier 2188 route de Pertuis 84460 CHEVAL BLANC</p>

INFORMATION CHANTIER N°14

FIN DE CHANTIER

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE GESTION GLOBALE DE LA PLAINE AVAL DU COULON - TRANCHE 3.1 RIVE GAUCHE LOT N°3 : TERRASSEMENTS, OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les paragraphes du *précédent compte-rendu* sont repris en caractères *italiques*, les nouveaux articles et les modifications étant en caractères droit.
☰ Signifie que le document est annexé au présent compte rendu.

Sauf contestations formulées par écrit sous huit jours ou en introduction de la réunion suivante, les indications portées au compte-rendu sont considérées comme définitive.

Abréviations :

<i>Egis Eau</i> = MOE	<i>S.I.R.C.C</i> = MOA	<i>Groupement Midi Travaux / Buesa / Michelier</i> = GPT
<i>William MARBOEUF</i> = CSPS	<i>Coordonnateur Environnement</i> = CENV	<i>IMSRN</i> : CT
<i>Acte d'Engagement</i> = A.E	<i>Cahier des Clauses Administratives Particulières</i> = C.C.A.P	<i>Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> = C.C.T.P
<i>Détail Quantitatif Estimatif</i> = DQE	<i>Bordereau des Prix Unitaires</i> = BPU	<i>Compte-Rendu de réunion de Chantier</i> = CRC
<i>GE</i> = Groupe Electrogène	<i>PR</i> = Poste de Refoulement pluvial des Ratacans	<i>Tranche Ferme</i> : TF <i>Tranche Optionnelle 1</i> : TOpt1

1. RAPPELS : CADRE, OBJET ET NATURE DES TRAVAUX

Le présent marché de travaux porte sur la réalisation des travaux de digues de la tranche 3.1 (rive gauche) du Programme d'aménagement et gestion globale de la plaine aval du Coulon.

L'objectif du programme dans lequel s'inscrit cette opération est de répondre aux principes suivants :

- Aménager le lit du Coulon afin d'augmenter sa capacité dans la mesure du possible ;
- Protéger la rive gauche aux enjeux forts par des digues dimensionnées pour une crue de projet de 485 m³/s au Canal de Carpentras ;

Le fuseau d'implantation du projet s'étend sur environ 1030 m. Il a été découpé en plusieurs zones (secteurs) :

- Zone amont du bassin pluvial : Tronçon de digue situé entre la voie ferrée et le bassin pluvial des Ratacans (PM 0 à PM 475).
- Zone du bassin pluvial des Ratacans : Tronçon de digue situé au droit du bassin pluvial des Ratacans (PM 475 m à PM 600 m). Ce tronçon inclut un poste de refoulement pluvial.
- Zone aval du bassin pluvial des Ratacans :
 - Zone entre le bassin pluvial et les entrepôts VIAL : Tronçon de digue situé entre le bassin pluvial des Ratacans et les entrepôts VIAL (PM 600 à PM 775).
 - Zone des entrepôts VIAL : Tronçon de digue situé au droit des entrepôts VIAL et sous le pont RD938 (PM 775 à PM 900).
 - Zone en aval du pont RD938 : Tronçon de digue situé en aval du pont RD938 (PM 900 à PM 1030).

Les travaux sont décomposés en tranches :

- TRANCHE FERME - DIGUES ET OUVRAGES ANNEXES
- TRANCHE OPTIONNELLE 1 - POSTE DE REFOULEMENT 500 l/s ET OUVRAGES ANNEXES

Les limites de prestations Tranche Ferme/ Tranche optionnelle sont :

- Les prestations de la Tranche Ferme concernent principalement les prestations qui seront réalisées sur les emprises des digues (hors prestations liées au refoulement du poste de refoulement et du Groupe Électrogène).
- Les prestations des Tranches optionnelles concernent principalement les prestations qui seront réalisées hors emprises des digues (bassin pluvial, nouveau poste de refoulement, y compris prestations liées au refoulement du PR et du GE).

2. RAPPEL DE LA NATURE DES TRAVAUX DU MARCHÉ

Les travaux de la Tranche Ferme comprennent principalement des travaux sur digues et notamment :

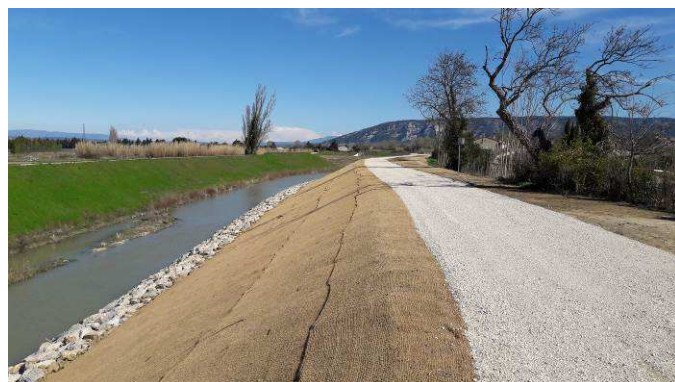
- Des opérations de terrassements ;
- Des confortements en enrochements et gabions ;
- Des protections par techniques végétales et geogrilles ;
- La réalisation de l'ancrage amont de la digue dans un remblai SNCF existant ;
- La réalisation de franchissements routiers sur la digue et le maintien et la gestion de la circulation en phases travaux des voiries impactées par le chantier ;
- La réalisation, le remplacement et/ou la reprise et confortement de réseaux humides (ouvrages hydrauliques pluviaux,...) définitifs et provisoires ;
- Le dévoiement de réseaux secs ;
- La mise en œuvre de mesures compensatoires ;

Les travaux de la Tranche Optionnelle 1 comprennent principalement les travaux de déplacement d'un poste de refoulement d'eaux pluviales, rendus nécessaires par la purge et reconstruction de la digue séparant le bassin des Ratacans et le Coulon, et notamment des travaux de terrassements, soutènements, génie-civil, équipements (hydrauliques, électriques, automatisme,...).

3. L'ORGANISATION DE LA FIN DU CHANTIER

❶ Sur la digue du remblai SNCF jusqu'au bassin de Ratacans (partie amont) **ont été réalisés les travaux :**

- De raccordement de la digue au remblai SNCF,
- De plantations,
- De nettoyage général du chantier.



② Sur la digue au droit du bassin des Ratacans **ont été réalisés les travaux :**

- De fermeture du regard de pompage,
- De mise en place de la potence de relevage,
- D'enrochements au droit des ouvrages hydrauliques,
- De mise en œuvre de la toile de jute fibre de coco sur le talus et d'ensemencement,
- De pose de la nouvelle clôture autour du bassin pluvial des Ratacans,
- De nettoyage général du chantier.



③ Sur la digue entre le bassin des Ratacans et l'entrepôt VIAL, **ont été réalisés les travaux :**

- De mise en œuvre de la toile de jute fibre de coco sur le talus et d'ensemencement,
- De fascinage en pied de berge et de raccordement au bloc d'enrochement,
- De plantations,
- De nettoyage général du chantier.



④ Sur la digue au droit de l'entrepôt VIAL, **ont été réalisés les travaux :**

- De mise en œuvre des enrochements au droit de l'entreprise VIAL,
- De percolation en béton des enrochements,
- De nettoyage général du chantier.



⑤ Sur la digue depuis le pont de la RD 938 jusqu'au bras de délestage de la Canaou, **ont été réalisés les travaux** :

- D'enrochement du pied de digue et de raccordement avec l'enrochement du bras de délestage de la Canaou,
- De décapage, traitement et évacuation en talus et crête de digue de la Canne de Provence,
- De reprise de l'exutoire pluviale existant avec nouveau clapet anti-retour,
- De retalutage du talus et de la crête de digue,
- De mise en œuvre de la toile de jute fibre de coco sur le talus et d'ensemencement,
- De nettoyage général du chantier.



4. ACCES AU CHANTIER – VOIRIES – SIGNALISATION

REOUVERTURE DE L'ACCES A LA DIGUE DES RATACANS :

Compte tenu du contexte périurbain du chantier, de son linéaire et de la présence de riverains à proximité immédiate sur la majeure partie du linéaire, le MOE rappelle que les clôtures du chantier devaient permettre d'empêcher l'accès des personnes étrangères au chantier. A ce titre, les zones des installations et des aires de stockages de chantier principales et secondaires, ont été intégralement clôturées.

Des nouvelles barrières ont été posées aux principaux accès à la digue.



5. RAPPEL DU DISPOSITIF DE SUIVI DU CHANTIER

De nombreuses habitations et/ ou constructions de riverains sont présentes à proximité immédiate des travaux. Le MOE rappelle que l'attention de l'entrepreneur a été attirée sur la nécessité de ne pas dégrader leur état pendant la réalisation des travaux et d'adapter en conséquence sa méthodologie de travaux, en utilisant des moyens et matériels adaptés pour y parvenir.

Pour mémoire, le marché comprenait :

- La réalisation de nombreux Constats d'huissier avant et après travaux, y compris la mise en place de fissuromètres dès que nécessaire et de capteurs de vibration.
- La mise en œuvre d'un dispositif de suivi topographique et vibratoire de l'ouvrage SNCF, cet essai a été programmé avant le démarrage des travaux et après validation de la procédure d'exécution.
- La mise en œuvre d'un dispositif de suivi d'auscultation des ouvrages et constructions existantes,
- La mise en œuvre d'un dispositif de pompage provisoire du PR.
- La mise en œuvre de dispositifs de rétablissement du niveau de protection en cas d'alerte de crue et/ ou d'évènement pluvieux.